

CHAMPIONNATS DE ZONE – ¼ FINALES DE CROSS

Il sera organisé 2 championnats de Zone le dimanche 05 février 2023 :

- Zone EST (CDA 11, 30, 34, 48, 66) à Limoux (11)
- Zone OUEST (CDA 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82) à Auterive (31)

Ces courses sont ouvertes aux athlètes ayant une licence Athlé Compétition des catégories Benjamins à Masters.

Tous les arrivants de chacun de ces 2 cross seront qualifiés pour les ½ finales du championnat de France de cross.

Il est obligatoire de participer aux ¼ de FINALES de cross pour prétendre participer à la ½ finale-championnat LAO de cross.

Des coupes et médailles seront remises lors des ¼ FINALES de cross.

Les inscriptions tardives (à compter du vendredi midi) ou sur place aux ¼ FINALES sont payantes 10€.

Les clubs doivent bien vérifier que tous leurs athlètes sont bien engagés !!

Les DNS et DNF doivent apparaître dans les résultats des ¼ de finales de cross.

Chaque athlète devra récupérer son dossard et sa puce.

Athlètes « forfaits » après engagement :

Une pénalité de 3€ par engagement (au sens de l'épreuve) non honoré, est imputée aux clubs. Cette pénalité ne sera pas due s'il y a présentation d'un certificat médical sous 8 jours **à partir de la date de la compétition.**

Le montant des pénalités sera prélevé sur le compte SI-FFA du club 15 jours après l'établissement d'une facture.

Cross : puces non restituées

Lors des ¼ de finales et des ½ finales, le chronométrage sera réalisé à l'aide de puces. La non-restitution d'une puce sera pénalisée de 5€ par puce au club de l'athlète. Le montant des pénalités est prélevé sur le compte SI-FFA du club 15 jours après l'établissement d'une facture.